



CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 5 mars 2009 (06.03)
(OR. en)

7091/09

INST 38
JUR 115
COUR 23

NOTE POINT "I"

du :	Secrétariat général
au:	Comité des représentants permanents (2ème partie)
n° doc. préc.:	13740/08 INST 116 JUR 380 COUR 39
Objet:	Convocation d'une Conférence des représentants des gouvernements des États membres - Nomination de deux juges à la Cour de justice des Communautés européennes

1. Le Président de la Cour de justice des Communautés européennes a transmis au Président du Conseil, par lettre en date du 29 septembre 2008¹, la liste des membres de la Cour dont le mandat expire le 6 octobre 2009, en attirant son attention sur la nécessité de procéder rapidement au renouvellement partiel des membres de la Cour. Il s'agissait de nommer treize juges et quatre avocats généraux.
2. Le 25 février 2009, la Conférence des représentants des gouvernements des États membres a nommé onze juges et quatre avocats généraux à la Cour de justice². Pour compléter le renouvellement partiel des membres de la Cour de justice, il y a encore lieu de procéder à la nomination de deux juges. M. Marko ILEŠIČ et Mme Camelia TOADER ont été proposés pour les postes vacants pour la période allant du 7 octobre 2009 au 6 octobre 2015³.

¹ Doc. 13740/08 INST 116 JUR 380 COUR 39.

² Doc. 6281/09 INST 96 JUR 258 COUR 34.

³ Doc. 7068/09 INST 37 JUR 114 COUR 22, 7066/09 INST 36 JUR 113 COUR 21.

3. Le Comité des représentants permanents est invité à marquer son accord pour qu'une Conférence des représentants des gouvernements des États membres soit convoquée, en marge de sa réunion du 25 mars 2009, en vue de l'adoption d'une décision portant nomination de M. Marko ILEŠIČ et de Mme Camelia TOADER en tant que juges à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période allant du 7 octobre 2009 au 6 octobre 2015.

Le projet de décision figure en annexe et fera l'objet d'un document mis au point par les juristes-linguistes.

Projet de

DÉCISION
DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES
du

portant nomination de deux juges à la
Cour de justice des Communautés européennes

LES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS DES ÉTATS MEMBRES DE
L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 223,

vu le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son
article 139,

considérant ce qui suit:

- (1) L'article 223 du traité instituant la Communauté européenne et l'article 139 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique disposent qu'un renouvellement partiel des juges et des avocats généraux de la Cour de justice des Communautés européennes a lieu tous les trois ans.
- (2) Pour la période allant du 7 octobre 2009 au 6 octobre 2015, il s'agissait de nommer treize juges et quatre avocats généraux.

- (3) Le 25 février 2009, la Conférence des représentants des gouvernements des États membres a nommé onze juges et quatre avocats généraux à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période susmentionnée.
- (4) Pour compléter le renouvellement partiel des juges de la Cour de justice des Communautés européennes, les gouvernements des États membres devraient encore procéder à la nomination de deux juges dont le mandat expirera le 6 octobre 2015,

DÉCIDENT:

Article premier

M. Marko ILEŠIČ et Mme Camelia TOADER sont nommés juges à la Cour de justice des Communautés européennes pour la période du 7 octobre 2009 au 6 octobre 2015.

Article 2

La présente décision est publiée au Journal officiel de l'Union européenne.

Fait à Bruxelles,

Le président
